

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**

*Séance du 14 juin 2018*

Nombre de Conseillers

Date de convocation

En exercice : 14

07 Juin 2018

De présents : 12

De votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le quatorze juin à vingt-heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CASTANIER Michel, COUDON Robert, COURTOIS Martine, FONTANEL Didier. LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Absents excusés : Mme Nadine CASTANIER a donné pouvoir à Michel CASTANIER,  
Mr Bertrand CARRIER

Ordre du jour

- 1) Travaux de voirie communale,
- 2) Travaux de viabilisation du lotissement des Violettes 2° tranche
- 3) Projet étude assainissement eaux et voirie rue de Bel Air
- 4) Projet groupement de commandes avec la Communauté de Communes,
- 5) Questions diverses

## **I/ Travaux de voirie communale 2018 :**

### **a) Subventions**

En préambule Monsieur le Maire informe le conseil de l'attribution de la dotation de solidarité rurale « cible » de 54 393 € qui n'avait pas été prévue au budget.

Une subvention sur les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 d'un montant de 20831 € a été attribuée pour l'aménagement du terrain multisports

Une demande de subvention sur les amendes de police a été déposée pour le terrain multisports et le chemin du Moulin de Roquemaurel.

Une demande de subvention a été demandée pour le terrain multisports à la Région Auvergne Rhône Alpes et au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'entretien annuel de la voirie communale confiés à la société COLAS vont commencer. Cette année ces travaux concerneront les chemins de Courbessere (22 599 € HT), du moulin de Roquemaurel (18 279 € HT), des corbières (7 516,50 € HT) et une partie de la voie qui conduit à La Vinzelle (39 907€ HT) seront donc réalisés pour un montant total de 105 961.80 € TTC.

Le premier devis établi par la société COLAS après visite des chemins communaux s'est élevé à 180.000 € mais il n'a pas été possible pour des raisons financières de réaliser la totalité de ces travaux.

### **b) Avancement des travaux village du Prat :**

Le chantier de mise en souterrain des lignes électriques et téléphoniques du village du Prat est commencé depuis 3 semaines.

Robert Coudon qui suit les travaux régulièrement suggère de profiter de ces travaux pour réaliser une évacuation des eaux pluviales sur la totalité de la traversée du village. Pour ce faire il serait nécessaire d'acquérir environ 600m de tuyaux dont une partie pourrait être posée par l'entreprise, le restant étant à réaliser par notre cantonnier. Le coût estimé est de 5000 € environ. Le conseil, après en avoir délibéré donne son accord, à l'unanimité, pour cette réalisation.

## **II) TRAVAUX DE VIABILISATION LOTISSEMENT DES VIOLETTES 2° TRANCHE :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales de la deuxième tranche du lotissement des Violettes sont à réaliser. Compte-tenu du montant approximatif de ces travaux il n'est pas obligatoire d'en passer par la procédure des marchés publics.

Monsieur le Maire précise également que l'assainissement de la rue de Bel air reste à réaliser pour certains riverains qui ne sont toujours pas branchés. Ce serait également l'occasion de refaire le revêtement et de prévoir un trottoir sur un côté. Une étude a été demandée.

## **III°) PROJET DE REGROUPEMENT DE COMMANDE:**

Les services du SDIS ont souhaité avoir connaissance de la qualité des bornes d'incendie (pression notamment) de l'ensemble de la communauté. Une étude doit être demandée à chaque commune. La communauté de communes a proposé qu'un groupement de commandes soit réalisé. Le conseil donne son accord pour participer à ce groupement.

#### IV°) QUESTIONS DIVERSES :

a) Lots de terrains du lotissement des Violettes :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a eu connaissance des conditions de vente de lots de terrains à bâtir de certaines communes. Il expose ces conditions.

Le conseil après en avoir longuement débattu et délibéré fixe ainsi les conditions de vente des terrains restant :

Prix du lot de terrain : 5 € non encaissés

Acquisition réservée à des primo accédants ou mutation professionnelle

Durée minimale : 10 ans

Prix du branchement au réseau d'assainissement : 5000.00 €

Indemnité due en cas de rupture du contrat de 10 ans : 5000,00 €

b) Proposition du conseil départemental concernant le CD 66 :

Monsieur le Maire rappelle que le CD 66 qui traverse le bourg de Bel Air à Versailles est une voie départementale. Le conseil Départemental dans le cadre d'une opération globale sur le département désire rétrocéder aux communes qui le souhaitent ces voies qui traversent les bourgs. Il propose à CASSANIOUZE de rétrocéder cette voie à la commune moyennant le versement par le département d'une soulte de 71.540 € HT montant correspondant aux travaux de remise en état.

Après avoir longuement étudié les avantages et les inconvénients d'une telle proposition le conseil après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité sur ce transfert et autorise monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

c) Admission en non-valeurs des centimes :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'apurement de certaines différences minimales (quelques centimes) le percepteur a demandé que ces reliquats soient apurés par une inscription comptable en non-valeurs. Le conseil donne son accord sur ce point.

d) Divagation de chiens :

Des plaintes récentes de divagations de chiens dans le bourg ou à proximité ont été reçues en mairie. Il est rappelé que la divagation de chiens est interdite en vertu d'un arrêté municipal et que des sanctions seront prises ;

e) Recensement de la population :

Le recensement de la population de la commune aura lieu en 2019 du 17 janvier au 16 février.

f) Carrefours jugés dangereux :

Le conseil municipal va solliciter le conseil départemental de modifier la priorité des carrefours de La Boiserie/la Vinzelle et de La Viale/Cabrespine sur l'axe du CD 25 en mettant des panneaux de « cédez le passage »

g) Plan d'eau :

Martine Courtois souhaite qu'un point soit fait sur le Plan d'eau. Monsieur le maire répond que ce dossier est en instance dans l'attente de nouvelles informations du service de l'Etat..

Jean Pierre BOULANGER précise qu'il lui semble utile, quoiqu'il en soit, que les formalités de reconnaissance administrative soient rapidement engagées.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 00 Heures 30 .

LE MAIRE  
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE  
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES